



Jette, le 16 avril 2020

Chers Parents,

Chers Élèves,

Comme vous l'avez très certainement appris en suivant les actualités, le Conseil National de Sécurité a décidé de prolonger les mesures de confinement jusqu'au 3 mai inclus.

Même si nous n'avons pas reçu de consignes précises sur les futures mesures de déconfinement et sur la sanction des études, à la lecture de la circulaire 7541 parue ce jeudi 16 avril 2020, nous pouvons déjà vous annoncer que :

- Les leçons restent suspendues jusqu'à cette date ; conformément à la circulaire 7515, les enseignants sont invités à donner du travail en respectant les modalités que nous vous avons précisées dans notre courrier du 19 mars 2020 ;
- Les épreuves externes (CE1D et CESS) sont annulées ;
- Des évaluations sommatives pourront être organisées, mais elles ne pourront être concentrées sous la forme d'une session de fin d'année et ne pourront porter que sur des matières qui ont été enseignées en classe ;
- Il conviendra de favoriser la poursuite des apprentissages jusqu'au 26 juin 2020.

Nous savons qu'une réunion des différents acteurs de l'enseignement se déroulera ce lundi 20 avril et, il est bien évident que nous vous tiendrons informés si de nouvelles informations nous parvenaient tant en ce qui concerne les apprentissages que la certification.

Nous profitons également de ce courrier pour demander aux parents qui éprouvent le besoin de pouvoir confier leur enfant à un service de garderie à l'école de compléter le formulaire en ligne (<https://www.sacre-coeur-jette.be/secondaire/infos-coronavirus-covid-19/>) afin de prévoir l'encadrement nécessaire.

La surveillance sera assurée si nécessaire de 8h00 à 15h40 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les mercredis, l'école accueillera les élèves de 8h00 à 12h00.

Cette garderie reste réservée aux élèves dont les parents travaillent dans des domaines tels que les soins de santé, la sécurité publique, l'accueil de la petite enfance, l'accueil des personnes âgées ou l'enseignement (toutes catégories de personnel confondus), ainsi que ceux dont les parents ne peuvent faire autrement que de les confier à leurs grands-parents, catégorie à risque du Covid-19. Comme stipulé dans la circulaire 7524 nous invitons les parents à essayer de trouver toute alternative de garde permettant d'éviter la présence des enfants en collectivité.

Veuillez croire, Chers Parents, Chers Élèves, à notre entier dévouement.

La direction